

Education : comment l'Etat renforce les inégalités

Pour un élève de primaire de l'académie la plus défavorisée, il dépense 2861 euros par an. Pour un Parisien, il en dépense 3 134, dénonce la Cour des comptes.

[Le Monde](#) s'est procuré un rapport d'observation provisoire qui dénonce des inégalités croissantes de répartition des moyens dans le domaine de l'éducation. Au vu des données collectées par l'institution, un constat s'impose : plus le niveau d'une académie est élevé, plus elle est favorisée par l'Etat. Ainsi, peut-on lire sur le site du quotidien, "*pour la rentrée 2011, Créteil, qui gagnait 3 836 élèves dans le second degré, a perdu 426 postes, quand l'académie de Paris, qui gagnait, elle, 1 000 élèves, a obtenu 20 emplois de plus*". Autres chiffres marquants : "*en 2010 l'Etat a dépensé 47 % de plus pour former un élève parisien que pour former un banlieusard de Créteil ou de Versailles. 51 % de plus pour former un Parisien qu'un Niçois*".

Le système des zones d'éducation prioritaires, créées pour soutenir les établissements les plus défavorisés, ne vient en fait pas réellement compenser ces inégalités : un établissement de ZEP de Créteil coûte moins cher à l'Etat qu'un établissement classique à Paris, car les professeurs y sont dans l'ensemble plus jeunes et moins qualifiés.

Comment expliquer de telles inégalités ? Selon la cour des comptes, le ministère n'octroierait crédits et postes d'enseignants ni en fonction du nombre d'élèves, ni de leur milieu social ou des résultats aux évaluations. Ce sont en fait les moyens dont disposent déjà une académie qui déterminerait ce qu'elle reçoit aujourd'hui. Les sommes que les collectivités locales (villes, départements, région) attribuent aux établissements scolaires varient également énormément, des différences que l'Etat ne prend pas en compte et, donc, ne compense pas.